



## Incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les décisions proposées au Conseil exécutif pour adoption

<b>Décision :</b>	Rapport du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple sur le renforcement de la gouvernance budgétaire, programmatique et financière de l'OMS
<b>A.</b>	<b>Lien avec le budget programme révisé approuvé pour 2022-2023</b>
<b>1.</b>	<b>Produit(s) défini(s) dans le budget programme révisé approuvé pour 2022-2023 au titre duquel/desquels ce projet de décision serait appliqué s'il était adopté :</b> 4.2.1 Renforcement du leadership, de la gouvernance et des relations extérieures pour mettre en œuvre le treizième PGT et assurer un impact correspondant au niveau des pays, sur la base de communications stratégiques et conformément aux objectifs de développement durable dans le contexte de la réforme des Nations Unies 4.2.2 Le Secrétariat agit de manière responsable et transparente, dans le respect des règles et de la gestion des risques, y compris par l'apprentissage institutionnel et par une culture de l'évaluation 4.2.3 Ressources en vue des priorités stratégiques fournies de manière prévisible, adéquate et souple par le renforcement des partenariats 4.2.4 Planification, allocation des ressources, suivi et notification fondés sur les priorités des pays, et destinés à produire un impact dans les pays, à optimiser les ressources et à faire aboutir les priorités stratégiques du treizième PGT 4.2.5 Promotion d'un changement culturel et renforcement de l'efficacité institutionnelle grâce à la coordination du programme de transformation de l'ensemble de l'OMS 4.2.6 Intégration progressive et suivi de l'approche consistant à « ne laisser personne de côté », axée sur l'équité, le genre et les droits humains 4.3.1 Pratiques et supervision financières solides gérées au moyen d'un cadre de contrôle interne efficient et efficace 4.3.2 Gestion et développement efficaces et efficients des ressources humaines pour attirer, recruter et fidéliser les talents en vue d'une bonne exécution des programmes 4.3.3 Plateformes et services numérisés efficaces, sûrs et innovants adaptés aux besoins des usagers, des fonctions institutionnelles, des programmes techniques et des opérations d'urgence sanitaire
<b>2.</b>	<b>En quoi l'examen du projet de décision se justifie-t-il s'il n'y a pas de lien avec les résultats prévus dans le budget programme révisé approuvé pour 2022-2023 ?</b> Sans objet
<b>3.</b>	<b>Toute activité supplémentaire du Secrétariat pendant l'exercice 2022-2023 qui ne peut pas être incluse dans la limite du budget programme révisé approuvé pour 2022-2023 :</b> Sans objet

<p><b>4. Délais estimatifs (en nombre d'années ou de mois) pour appliquer la décision :</b></p> <p>Un an</p> <p>Le présent document sur les incidences financières ne concerne que les recommandations du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple sur le renforcement de la gouvernance budgétaire, programmatique et financière de l'OMS figurant dans l'appendice du document EB152/33. Dans le projet de décision, le Directeur général est prié d'initier des mesures à l'appui des recommandations du Groupe de travail avant les cent cinquante-troisième et cent cinquante-quatrième sessions du Conseil exécutif et de présenter un rapport sur l'application des mesures figurant dans le projet de décision au Conseil exécutif à sa cent cinquante-quatrième session, par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration à sa trente-neuvième réunion, en janvier 2024. Le délai estimatif indiqué ici est donc d'un an, sachant que le Conseil exécutif et l'Assemblée mondiale de la Santé peuvent adresser des demandes supplémentaires au Directeur général. (Remarque : le calcul des coûts pour le projet de décision sur le Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat porte sur trois ans, comme il est indiqué dans le document EB152/34 Add.1).</p>
<p><b>B. Incidences, en termes de ressources, de l'application de la décision pour le Secrétariat</b></p>
<p><b>1. Dépenses totales à budgétiser pour appliquer la décision, en millions USD :</b></p> <p>2,97 millions USD</p> <p>Ce montant comprend uniquement l'appui requis du Secrétariat. Les interventions directes des États Membres, comme dans tous les documents présentant les incidences financières, ne sont pas chiffrées ici.</p>
<p><b>2.a Estimation des dépenses pouvant être incluses dans la limite du budget programme révisé approuvé pour 2022-2023, en millions USD :</b></p> <p>2,97 millions USD</p>
<p><b>2.b Estimation des dépenses supplémentaires qui ne sont pas inscrites dans le budget programme révisé approuvé pour 2022-2023, en millions USD :</b></p> <p>Sans objet</p>
<p><b>3. Estimation des dépenses à budgétiser dans le projet de budget programme 2024-2025, en millions USD :</b></p> <p>Sans objet</p>
<p><b>4. Estimation des dépenses à budgétiser dans les futurs projets de budget programme, en millions USD :</b></p> <p>Sans objet</p>
<p><b>5. Volume des ressources déjà disponibles pour financer l'application de la décision lors de l'exercice en cours, en millions USD :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>Ressources disponibles pour financer la décision lors de l'exercice en cours :</b> 2,97 millions USD</li> <li>– <b>Déficit de financement restant lors de l'exercice en cours :</b> 0</li> <li>– <b>Le cas échéant, estimation des ressources faisant l'objet des efforts de mobilisation actuels qui contribueraient à combler le déficit de financement lors de l'exercice en cours :</b> Sans objet</li> </ul>

Treizième PGT : treizième programme général de travail, 2019-2023.

**Tableau. Ventilation des dépenses estimatives (en millions USD)**

Exercice	Coûts	Région						Siège	Total
		Afrique	Amériques	Asie du Sud-Est	Europe	Méditerranée orientale	Pacifique occidental		
<b>B.2.a</b> 2022-2023 Dépenses déjà prévues	Personnel	0,10	0,02	0,04	0,03	0,05	0,03	1,16	1,43
	Activités	0,09	0,02	0,03	0,02	0,04	0,03	1,31	1,54
	Total	0,19	0,04	0,07	0,05	0,09	0,06	2,47	2,97
<b>B.2.b</b> 2022-2023 Dépenses supplémentaires	Personnel	–	–	–	–	–	–	–	–
	Activités	–	–	–	–	–	–	–	–
	Total	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>B.3</b> 2024-2025 Dépenses à prévoir	Personnel	–	–	–	–	–	–	–	–
	Activités	–	–	–	–	–	–	–	–
	Total	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>B.4</b> Exercices futurs Dépenses à prévoir	Personnel	–	–	–	–	–	–	–	–
	Activités	–	–	–	–	–	–	–	–
	Total	–	–	–	–	–	–	–	–

= = =